



1^{er} Appel à projets SIRIC CARPEM 2019

Émergence et Innovation

❖ AAP 2019 : Candidature

Nous souhaitons financer des projets « Emergence et Innovation » entrant strictement dans le cadre des programmes de recherche 1 et 2 du CARPEM.

Ces projets **doivent associer** :

- au moins 2 équipes de recherche labellisées du CARPEM
- ou
- au moins 1 équipe de recherche labellisée et 1 plateforme labellisée dans le cadre d'un développement technologique du CARPEM.

Le projet n'excédant pas 3 pages devra indiquer, le programme choisi, les équipes/plateformes partenaires, le but scientifique recherché, le plan de travail précis envisagé.

Le **budget détaillé** devra être précisé.

Tous ces éléments vous seront demandés dans le « dossier de candidature – AAP2019 » à rendre avant le date limite de soumission accompagné des CV des PI et co-PI.

Si l'utilisation d'échantillons humains est prévue, l'aspect réglementaire doit être résolu au moment du dépôt du projet. Merci fournir les pièces justificatives.

Date limite de soumission : 30 janvier 2019 à minuit.

Envoi des dossiers à contact@carpem.fr

❖ Informations complémentaires

Critères de sélection :

- L'aspect émergent et novateur ainsi que la qualité scientifique du projet
- La faisabilité du projet (scientifique et budgétaire)
- L'impact et les suites potentielles du projet
- Les collaborations transdisciplinaires seront favorisées

Durée du financement : 1 an non renouvelable.

Un état d'avancement du projet sera demandé à la fin du financement.

Évaluation des candidatures : Réponse 1 mois après la clôture de l'appel d'offre.

Montant alloué au projet : 40 000 €.

Contact : Aurore Hattabi : aurore.hattabi@carpem.fr (le projet CARPEM est disponible sur demande)